

Nos suffragistes à l'oeuvre : la position de la femme dans le droit public en Suisse : exposé présenté à l'assemblée de l'Alliance, le 24 avril 1955 : (suite)

Autor(en): **Molo-Rolandi, P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **43 (1955)**

Heft 831

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268569>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VAUD

Groupe libéral

Le groupe des femmes libérales de Lausanne s'est réuni, sous la présidence de Mme B. Grossi, pour préparer son activité de l'hiver. Il a entendu un rapport de Mme Paul Weber, secrétaire-caissière, sur la colonie de cet été; six garçons venant de Mulhouse et de Strasbourg, le plus jeune ayant six ans, choisis par Pro Juventute, parmi des petits Suisses, ont passé huit semaines à St-Cierges, chez Mme Aebi, et s'en sont bien trouvés, puisqu'ils ont tous engraisé de deux kilos.

Le groupe prévoit des entretiens « à bâtons rompus » où seront discutés des problèmes d'actualité, des questions scolaires, professionnelles, etc. Mme Grossi a donné connaissance des grandes lignes de l'Exposition nationale féminine qui se prépare à Zurich pour 1958, sous l'énergique impulsion de l'Alliance de sociétés féminines suisses.

S. B.

Pour soigner

TOUX et MAUX DE GORGE

prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & C^{ie}
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.90 Tél. 32.7115

BERNE

Jura bernois

Le 25 septembre, 17 associations féminines jurassiennes avaient convié leurs membres à assister, à Bienne, à la 2^{me} Journée jurassienne qui permit d'établir des contacts directs et sympathiques entre les diverses populations de notre petit pays et de faire le point avant l'importante votation pour la collaboration des femmes dans les affaires communales. La journée s'ouvrit par la participation soit à la grand-messe, soit au culte protestant. En fin de matinée, toute la cohorte des représentantes de ces nombreuses organisations jurassiennes et biennoises se réunirent au Restaurant Seefels pour entendre, appuyer et applaudir, l'intéressant, suggestif et spirituel exposé de M^{lle} Antoinette Quinche, avocate, de Lausanne sur *La femme dans le monde présent*.

Un exposé que M^{lle} Antoinette Quinche

Un vaste tour d'horizon précise que 140 millions de femmes possèdent les droits politiques. En Europe tous les pays l'ont octroyé, la Suède en tête dès 1862. Seule la Suisse hésite, tergiverse et refuse. Pourtant les preuves sont faites. Le droit de vote n'a nullement changé le caractère particulier de la femme, il n'a aucunement gêné ou transformé les partis politiques. Il a accentué la stabilité de l'Etat, car la femme en général se refuse à se lancer dans les expériences dangereuses des extrémistes. Il n'y a aujourd'hui absolument rien de révolutionnaire à demander certains droits à la plus vieille démocratie du monde. C'est la démocratie même qui justifie le vote féminin.

La situation de la femme au sein de sa famille a changé. 44 % des femmes suisses sont seules. Presque la moitié doivent gagner leur vie au dehors. Par force, la femme est mêlée à la vie publique, économique. Elle doit subir les lois qui régissent son travail. Il serait juste qu'elle puisse contribuer à les établir aussi.

L'influence de la femme sera apaisante, elle contribuera à l'établissement de la paix dans le monde.

L'éminente conférencière énuméra les objections que l'on oppose généralement à la requête des femmes, mais les réfuta avec beaucoup de tact et d'esprit.

Elle fut chaudement remerciée par M^{lle} R. Eguet de La Neuveville, qui présida la séance du matin.

message qui se dégage de ces semaines d'études.

Le monde a considérablement changé: il nous pose des problèmes, on a découvert des sources d'énergie telles qu'il y aura économie d'énergie humaine dans les tâches grossières et au contraire, demande de techniciens et d'intellectuels pour créer et entretenir les machines. Comment orienter les humains incapables de tâches autres que grossières?

La circulation rapide et intense met des groupes humains, encore frustrés, en contact avec des techniques perfectionnées? Comment empêcher que les valeurs de ces civilisations anciennes ne soient perdues sans contre-partie?

Aujourd'hui, une action, pour être effective, doit être exercée par des groupes sociaux importants? Comment guider les individus qui avaient besoin de se mouvoir dans

Nos suffragistes à l'œuvre

La position de la femme dans le droit public en Suisse

Exposé présenté à l'assemblée de l'Alliance, le 24 avril 1955 (suite)

Liberté d'industrie et de commerce

La liberté d'industrie et de commerce est garantie par la Constitution à l'art. 31, garantie qui comprend un minimum de liberté vis-à-vis des restrictions nécessaires de l'Etat; c'est une protection de l'activité privée, du choix et de l'exercice de toutes les professions ou métiers dans toute la Suisse. Ce droit est le même pour les hommes et les femmes. L'épouse peut aussi jouir de cette liberté, mais seulement avec le consentement exprès ou tacite du mari. Si celui-ci refuse, la femme peut être autorisée par le juge à exercer une profession ou une industrie lorsqu'elle établit que cette mesure est commandée par l'intérêt de l'union conjugale ou de la famille. Si la femme mariée n'obtient pas le consentement du mari ou l'autorisation du juge, elle ne peut, suivant la jurisprudence du Tribunal fédéral, se réclamer de l'art. 31.

Si pour exercer une profession ou un métier il faut être en possession d'une patente ou d'un permis, cet exercice doit être accordé aux femmes aussi, du moment qu'elles présentent les diplômes requis. Il en est ainsi pour les professions scientifiques, comme la médecine et la profession d'avocat, considérée aujourd'hui comme une profession définie par l'art. 31, et non plus comme autrefois profession à caractère officiel, professions celles-ci pour lesquelles l'Etat seul décide de l'admissibilité.

Sur le droit de cité de la femme suisse nous ne croyons pas qu'il soit opportun d'allonger, parce que nous connaissons tous très bien la nouvelle loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1953, loi qui a été le couronnement de l'immense fatigue des sociétés féminines suisses auxquelles chaque femme doit être reconnaissante. (à suivre) P. Molo-Rolandi

Conférence des présidentes à La Neuveville

Le 2 octobre, les présidentes des sections suffragistes suisses se sont réunies, à La Neuveville, pour leur conférence régulière qui, cette fois-ci, était élargie; certaines déléguées, venues à Lugano, étaient admises à y assister.

La séance était présidée par M^{lle} R. Eguet, présidente de la section du Jura bernois. Elle se déroulait dans une confortable salle de cinéma attenante à la poste. Pendant l'entracte de la séance administrative, les autorités de La Neuveville avaient préparé une surprise dans le hall: des jeunes filles, revêtues du gracieux costume de l'endroit — on sait que c'est un lieu plein d'histoire, ont témoigné de nombreux édifices anciens — offraient de superbes raisins du vignoble.

Toutes les assistantes sont reconnaissantes à la municipalité de son aimable geste.

Après un excellent repas à l'Hostellerie J.-J. Rousseau, sur ces « rives du lac de Bienne », si poétiquement chantées par le grand écrivain, on se rassembla à nouveau pour écouter Mme Dr Steiner-Rost, chargée de commenter le *Rapport du professeur Kägi*. Elle fit avec clarté et pertinence. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons, rapport en main. Il établit, avec démonstrations à l'appui, que la revendication féministe est légitime et l'octroi des droits politiques aux femmes devrait aller de soi.

Puis M^{lle} Wavre parla des *Nouveaux moyens de propagande* dont on use de nos jours, pour persuader le public. Elle montra que les suffragistes doivent connaître ces moyens, basés sur les découvertes psychologiques: elles atteindraient mieux leur objectif et elles ne dépenseraient pas de l'argent sans effet utile.

Merci à la section de La Neuveville pour son accueil et l'organisation réussie de cette journée.

qu'ici dans le canton pour augmenter ses droits.

M. E. Giroud, député et secrétaire de la FOMH, analysa l'initiative féministe et présente le projet au Grand Conseil qui sera prochainement soumis à l'électeur. Il prévoit d'accorder aux communes la faculté d'inclure dans leur règlement, que le droit de vote est reconnu aux citoyennes.

Ce projet va donc moins loin que la demande d'initiative. Pourtant son acceptation aurait une valeur de principe et marquerait une étape. M. E. Baumgartner, député et maire de Bienne, expliqua comment il a été gagné à la cause féministe. Il souligna pourquoi il est indiqué de commencer par la revendication des droits communaux. Partout en Suisse où l'on demandait un droit de vote intégral, il a été repoussé à une majorité écrasante. A Soleure où les demandes étaient limitées — comme elles le seront dans le canton de Berne — on est arrivé à un résultat beaucoup moins décevant. Les 492 communes bernoises présentent des caractères très différents et il est de bonne guerre de laisser à chacune la possibilité de régler ce problème selon son propre jugement.

M. M. Jobin, député et avocat à Saignelégier, étudia les chances de la campagne qui va s'ouvrir, dont il esquissa le processus évolutif.

Et M. le pasteur E. Estienne de terminer cette belle journée en remerciant le Comité jurassien d'initiative, et d'une façon toute particulière sa dévouée présidente, M^{lle} Eguet. Cette journée a permis la communion de différentes familles spirituelles du pays, afin

les groupes restreints de la famille, de la communauté immédiate et qui se trouvent nantis d'une liberté écrasante?

Comment éviter le choc brutal des cultures humaines qui se rencontrent maintenant dans un monde aux dimensions réduites? Comment empêcher qu'on abandonne hâtivement les contraintes traditionnelles, sans adopter pour autant les contraintes nouvelles des civilisations plus techniques?

Tous ces problèmes ont été créés par les forces nouvelles que les savants ont déchaînées... aux intellectuels de canaliser ces forces, leur devoir est impérieux. Les femmes diplômées des universités ont un rôle particulier à jouer qui découle de leurs caractéristiques: elles ont été formées par l'université, donc elles doivent agir sur le plan international, puisque toutes les recherches universitaires sont à l'échelon universel aujourd'hui.

Elles sont dressées à l'acquisition scientifique des connaissances. A quoi tend la connaissance? A la prévision de l'avenir. Elles sont donc tenues de connaître l'homme et les groupes humains actuels et passés, car les groupes humains sont diversément colorés par leurs divers systèmes de valeur et, afin de ne pas laisser disparaître les valeurs fines et supérieures, il faut les connaître pour les préserver.

Enfin, elles sont femmes, elles ont toutes une mission d'éducative; elles sont chargées de ménager les transitions entre le passé et l'avenir et de respecter partout le milieu, le paysage particulier où le monde nouveau doit s'élever. Nous femmes, avons la mission d'établir une charnière entre le passé et l'avenir, c'est à nous de préserver les trésors du passé et d'inventer les solutions de l'avenir.

Nous nous excusons de cette analyse sque-

BERNE

Groupe romand

Pour sa première réunion de la saison, au début de septembre, le groupe féministe romand de Berne a eu le grand privilège d'entendre M^{lle} J. Bardet, assistante de police à Lausanne. Privilège certes, car peu de femmes peuvent se vanter d'apporter à leur auditoire une expérience aussi directe et variée. Tout ce qui, dans le travail de la police, concerne les femmes, les enfants et la famille, passe entre les mains de l'assistante de police — des querelles de palier et du vol à l'étalage, à la prostitution, les atteintes aux mœurs et les enlèvements de mineurs. Si ce métier a passé et passe encore pour peu féminin, il suffit d'entendre M^{lle} Bardet pour se rendre compte que, si c'est un des plus durs qu'une femme puisse exercer, c'est aussi un des plus beaux et des plus attachants et que, pour y réussir, il faut avoir non seulement « la tête froide, mais aussi le cœur chaud et y rester féminine jusqu'au bout des ongles! »

Mais, selon M^{lle} Bardet, il ne suffit pas de se pencher sur des cas isolés et d'essayer de replâtrer un mal déjà fait, il faut tenter de l'empêcher. Tant que chez nous les femmes — et surtout les femmes seules — seront si mal défendues, ce que les faits démontrent chaque jour, on ne pourra pas grand chose, et seul le droit de vote permettra de créer la protection qui nous manque. Une telle affirmation, de la part d'une personne si bien placée pour voir la vie en face et non derrière les murs de son confortable salon, ne peut que donner un renouveau d'énergie et de courage à toutes celles qui luttent pour l'amélioration du sort de la femme suisse.

Ainsi préoccupé du sort de la femme suisse, le groupe a consacré sa réunion d'octobre à l'étude des programmes que les différents partis ont établis en vue des prochaines élections au Conseil National. Car, en attendant de pouvoir nous occuper nous-mêmes de nos propres intérêts, selon les méthodes qui nous sont propres, force nous est de nous contenter d'examiner comment ces partis se les représentent et comment ils les satisfont. Las! après avoir entendu plusieurs exposés, parfois très fouillés, et après nous être rendus compte que bien peu de chose de notre vie nationale échappe à la vigilance et à la sollicitude de nos politiciens, nous avons dû convenir que la femme et ses préoccupations tiennent très, très peu de place dans les pensées de ces messieurs.

Ils auraient dès lors mauvaise grâce à se plaindre si nous leur rappelons, quelquefois un peu trop énergiquement à leur gré, que la femme suisse aussi est une personne et qu'elle entend être traitée comme telle.

M. C.

de regarder ensemble dans la même direction.

M. A. C.



Le grand spécialiste du

TAPIS

P. KÖNIG & C^{ie}

Galerie Ste-Luce - Bâtiment Ciné Rex
Bas du Petit-Chêne Lausanne